

Communiqués

Marche de l'amitié

Marche annuelle en faveur de la lutte contre la SLA (maladie de Charcot) dimanche 2 avril, suivie d'un goûter et d'une vente au profit des associations de recherche et d'aide aux familles de malades. Départ à 14 heures devant le foyer rural, Le Gua. Retour vers 16h30. Rens. 06 76 47 04 54.

Modélisme

Le Rail Club Océan de Marennes organise une bourse d'échanges multi-collections, dimanche 2 avril de 9 à 18 heures au centre d'animations et de loisirs de Marennes. Quelques réseaux de trains y seront présentés. Visiteurs 2 € l'entrée, gratuit -12 ans accompagnés. Inscriptions exposants : 10€ le ml ou 40€ les 5 ml. Contact : 06 08 03 57 70 ou lecollectionneur17@yahoo.fr

"Cercle de parole de Femme"

Temps d'expression, d'écoute mutuelle, de partage, chaque femme est invitée à proposer un thème. Le prochain Cercle de parole de femme aura lieu mercredi 5 avril de 19 heures à 20h30. Participation financière libre. Réservations au 06 83 30 55 06. "Pas à pas..." 1 rue des champs à Marennes.

La Petite galerie fête ses 6 ans



D'exposition en jardin artistique, la Petite galerie a gagné sa place parmi les incontournables de Marennes. Pour fêter ses 6 ans, l'artiste a ouvert les portes de sa galerie du 20 au 23 mars. Le public a pu apprécier les acryliques, encres de Chine petit format, Lavis et autres tableaux à finir et cartes postales. Christine Paquereau présente aussi des livres pour enfants, dont certains adaptés aux jeunes en difficulté de lecture, qu'elle illustre évidemment elle-même. La Petite galerie est ouverte toute l'année et l'entrée y est libre (29 rue Régnier face à l'ancienne gare à Marennes). Pas d'horaire défini, prévenir de sa visite au 06 19 13 68 06.

Rando des géraniums

Dimanche 30 avril, rando pédestre des géraniums (9 km). Départ "parking école" de Saint-Just à 10 heures. Réservations avant le 26 avril : repas + marche 14€, marche sans repas 4€. Bulletins (Foyer rural, Saint-Just Luzac) : 05 46 85 12 93 - 05 46 85 20 20.

Votre Journal

Pour contacter la rédaction
redaction@le-littoral.com
05 46 85 15 42

Journaliste
David Labardin
Port. 07 88 83 03 63

Correspondant local de presse
secteur Bassin de Marennes
Gérard Raybaud
gerardraybaud17@hotmail.com
05 46 85 60 52

Bassin de Marennes

Les taux communautaires augmentent de 3 %

Réunis le mercredi 29 mars en conseil communautaire, les élus ont validé la hausse des taux d'imposition.

La mesure était annoncée, elle a été validée le mercredi 29 mars à l'unanimité des élus présents. Pour la première fois en 20 ans d'existence, le conseil communautaire a donc décidé d'augmenter les taux d'imposition de 3 %. Une mesure qui a toutefois moins d'incidence que lorsqu'elle est actée par une commune. En moyenne, chaque habitant devra déboursier 3 € supplémentaires pour sa taxe d'habitation et ses impôts fonciers.

36 000€ supplémentaires dans les caisses

"Nous devons en passer par là, et cela reste extrêmement raisonnable. Près de chez nous, des communes ont fait le choix d'une augmentation à deux chiffres", a expliqué Mickaël Vallet, président de la communauté de communes. Et si aucune voix ne s'est levée, c'est que les élus sont conscients de l'impact des nouvelles compétences comme l'enfance-jeunesse, le tourisme ou l'instruction du droit du sol. D'autant plus que du côté des recettes, la contribution des communes n'a pas évolué depuis de longues années.

D'ailleurs, comme le soulignait Jean-François Lagarde, maire de Nieulle-sur-Seudre, les perspectives financières pourraient pousser la Cdc à envisager une nouvelle hausse l'année prochaine. "Peut-



Mickaël Vallet, au centre, lors du vote du budget 2017 en conseil communautaire. © D.L.

être", répondait Mickaël Vallet. Mais afin de ne pas trop impacter la fiscalité des ménages, l'élu envisage plutôt d'augmenter la participation des communes. Pas de façon directe en touchant aux attributions de compensations, mais plutôt en facturant précisément le service rendu. Et d'évoquer, par exemple, la mise à disposition d'agents dans les établissements scolaires, qui serait bienôt facturée.

L'ombre Gemapi se profile...

Mauvaise nouvelle en revanche concernant la compétence Gemapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) qui reviendra à la Cdc au 1^{er} janvier 2018. Cette fois, les particuliers

devront passer à la caisse. Mais si la loi permet d'instaurer un nouvel impôt de 40 € par habitant (en moyenne), "il s'agit d'un montant maximum", a précisé Mickaël Vallet.

Grâce à cette hausse des taux, la Cdc va en tout cas "gagner" 36 000 € supplémentaires cette année. Une somme qui servira, par exemple, à financer la construction d'un Local Jeunes à Marennes. Évoqué le même jour en conseil communautaire, le chantier va coûter 307 000 € hors taxes. Dont 91 000 € à la charge de la communauté de communes, une fois les diverses subventions déduites. ■

David Labardin

Un licenciement très coûteux

Suite à une question de Guy Proteau, maire de Bourcefranc, Mickaël Vallet est revenu sur le licenciement de la coordinatrice du Plan éducatif local. Une décision effective depuis le 22 mars.

Précisant avoir pris conscience du problème dès son arrivée à la présidence de la Cdc, Mickaël Vallet a expliqué qu'une enquête administrative avait été lancée pour comprendre les raisons du "dysfonctionnement" de ce service. Un problème "d'insuffisance professionnelle", selon lui, qui a été validé à l'unanimité par le Conseil de discipline du centre de gestion départemental de la fonction publique.

Après ce licenciement, la Cdc devra verser 26 600 € d'indemnités à cet agent, ainsi qu'une somme mensuelle de 1 700 € jusqu'à ce qu'elle retrouve du travail (pendant trois ans maximum). "C'était soit ça, soit la mise en danger (psychologique, Ndlr) de certains agents", a expliqué Mickaël Vallet. L'agent en question a encore la possibilité de lancer un recours devant le tribunal administratif.

Pour le bien-être des résidents de l'Ehpad

Depuis 11 ans, Équinoxe aide à l'animation de l'établissement et y gère une boutique.



Le président Patrick Doussin a été réélu à ce poste pour 2017. © G.R.

L'assemblée générale qui s'est tenue le 20 mars a permis au président Patrick Doussin de mettre l'accent sur les nombreuses activités organisées en 2016 au profit des résidents de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Dubois-Meynardie. Lotos, anniversaires, kermesse et marché de Noël, mais aussi spec-

tacles donnés par l'association Fantaisie Saujon accueil, visites et déplacements à l'occasion d'animations extérieures ont jalonné l'année.

Grâce à la générosité de l'association Aide et sourire pour tous, des appareils Hifi et d'autres équipements seront d'autre part mis à leur disposition. Ces animations seront reconduites en 2017, avec de plus des spectacles donnés par l'association La comédie du Louvois.

La directrice de l'hôpital Karine Sens a ensuite répondu à la question que tous se posent depuis plusieurs mois : "Équinoxe a pallié à l'absence d'animateur autant que possible. Ce vide devrait être comblé après le 1^{er} avril. Hervé est irremplaçable, mais je suis certaine que vous réserverez un bon accueil à son remplaçant". Le bureau de l'association a été reconduit à l'exception du secrétaire Patrice Gerbois, démissionnaire, remplacé par Cathy Boutineau. ■ G. R.

Des poèmes sur les pare-brises

Des collégiens ont déposé des contraventions poétiques sur les voitures.

Courant mars, une contravention peu banale a été adressée aux automobilistes qui stationnaient dans Marennes. Ceci était une initiative des élèves de deux classes de 6^e du collège Jean Hay, accompagnés de leur professeur de Lettres modernes Émilie Montigny, dans le cadre du Printemps des poètes dont le thème 2017 est "Les Afriques".

Un moment partagé et de découverte

Après avoir effectué un travail de recherche au CDI du collège, chacun a recopié le poème de son choix avant de l'offrir sous forme de contravention poétique. Les élèves espèrent que ces poèmes seront lus, déclamés ou tout simplement conservés pour d'autres lectures ultérieures. En plus de la surprise de l'originalité de leur démarche, ces élèves apportent ainsi la joie d'un moment partagé et de la découverte de la beauté de la création littéraire à chacun



La surprise a fleuri sur de nombreux pare-brise dans tout Marennes. © D.R.

de ceux qui en ont reçu un. Une belle initiative assurément.

En retour, le paiement de la contravention, sous forme de poème si possible, peut être déposé dans la boîte aux lettres du collège. Un courrier à rédiger à l'attention du "Service de paiement des contraventions poétiques". ■ G. R.